

L'Antenne de Justice et du Droit : un service gratuit, anonyme et confidentiel pour les usagers du territoire !

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais est un lieu d'informations sur les droits et les devoirs de chacun.

Ouverte à tous, elle propose un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits. C'est un service de proximité, gratuit, anonyme et confidentiel qui, pour chacun d'entre nous, permet :

- une information sur mes droits et mes devoirs. Des juristes vous renseignent sur des questions relatives au droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement...), au droit de la famille (pensions alimentaires, PACS, séparations...), au droit locatif...

Quant au Défenseur des Droits, il peut vous aider si vous êtes victime d'une discrimination, si vous avez un litige avec un service public, si vous souhaitez garantir les droits d'un enfant...

La Chambre interdépartementale des Notaires des Savoie assure une permanence juridique mensuelle. Un notaire vous délivre des informations au sujet de la donation, du rachat de bien en cas de divorce, du droit des successions...

Sur recommandation de l'Antenne de Justice et du Droit, un écrivain public peut également vous accompagner dans vos démarches

L'association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) vous reçoit pour répondre à vos demandes en termes de droit des étrangers. Un juriste vous informe et/ou vous accompagne (administrativement) au sujet de la régularisation du séjour en France, du renouvellement du titre de séjour, du regroupement familial, de la naturalisation, etc...

- une aide quand je suis victime... Le service d'aide aux victimes assuré par l'association AVIJ des Savoie vous informe et vous aide dans vos démarches si vous êtes victime de menaces, de violences, de vols, d'escroqueries, de discriminations...

- un rendez-vous pour résoudre un litige. Les conciliateurs de justice vous offrent la possibilité de régler à l'amiable un litige vous opposant à votre propriétaire, votre voisin, un artisan...

- un accueil personnalisé si je suis convoqué. Prévention, condamnation, suivi de votre situation... Au sein des locaux de l'Antenne de Justice et du Droit, les représentants du Ministère de la Justice vous proposent un accueil confidentiel proche de chez vous (Délégués du Procureur de la République, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

- une prise de rendez-vous indispensable. Quel que soit votre besoin, les intervenants de l'Antenne de Justice et du Droit vous accueillent sur rendez-vous uniquement au 04 50 17 04 82 (voir les horaires ci-dessous)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. (sauf le jeudi matin : ouverture à 9h30)

10, chemin de Morcy – Tour N° 15 – La Versoie

74200 Thonon-les-Bains.